

# REUNION DU JEUDI 7 AVRIL 2016

Convocation du 1<sup>er</sup> avril 2016

## Ordre du jour :

1. Vote des taux d'imposition 2016.
2. Approbations des Comptes de gestion 2015 des budgets de la Commune, services de l'Eau et de l'Assainissement.
3. Approbations des Comptes Administratifs 2015 des budgets de la Commune, services de l'Eau et de l'Assainissement.
4. Propositions d'affectations des résultats des budgets de la Commune, services de l'Eau et de l'Assainissement.
5. Vote des budgets primitifs 2016 de la Commune, des services de l'Eau et de l'Assainissement.
6. Affaires diverses.

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, N.MATHURIN, P.COLMAN, V.GOUEFFON, C.LOISEAU, C.BARBIER, C.DEGUIL, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés : E.DENIAU par P.COLMAN, P.THAUREAUX DE LEVARE par S.BOUDIN, I.PROSSER par N.MATHURIN, C.LORENTZ par G.LEGRAND.

Absents excusés : P.LABRUNE, C.BURGOT

Secrétaire de séance : P.COLMAN

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au Fonds de soutien à l'investissement local
- Demande de participation financière de l'USM SARAN
- Complément de travaux VEOLIA- Route de Neuville à la Rue du Vivier, réseau d'eau potable.
- Complément de travaux de voirie EUROVIA – Rue du grand Orme et rue des Tirelles.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### Taux d'imposition 2016

Le Conseil Municipal, au vu des prévisions budgétaires de l'année 2016, en particulier la baisse de la Dotation Globale Forfaitaire attribuée par l'Etat, et après en avoir délibéré, décide d'augmenter les taux d'imposition de 2 %.

Les taux d'imposition sont fixés comme suit pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 12,01 %
- Taxe foncière (bâti) : 19,83 %
- Taxe foncière (non bâti) : 39,95 %

## **BUDGET DE LA COMMUNE**

### **Comptes de gestion 2015**

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 du budget de la Commune, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Compte Administratif 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate :

- un excédent de fonctionnement de : 383 405,36 €
- un déficit d'investissement de : 115 063,13 €
- un déficit de reste à réaliser en investissement : 10 187,00 €

(RAR dépenses : 103 452,00 € + RAR recettes : 93 265,00 €)

Soit un besoin de financement d'investissement de 125 250,13 €

Le Compte Administratif 2015 de la Commune est approuvé à l'unanimité.

### **Affectation des résultats de l'exercice 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en dépense d'investissement D 001 = 115 063,13 €
- en recette R1068 = 125 250,13 €
- en recette de fonctionnement R 002 = 258 155,23 €

### **Vote du budget de la Commune 2016**

Le Conseil Municipal, après examen du projet de budget communal 2016 et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget 2016 de la Commune, avec la reprise des résultats, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 658 770,23 €
- Section d'investissement : 600 466,17 €

## **BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

### **Comptes de gestion 2015**

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 du budget d'assainissement, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Compte Administratif 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate :

- un excédent de fonctionnement de : 86 715,62 €
- un excédent d'investissement de : 67 090,01 €
- reste à réaliser en investissement : 0,00 €

Soit un besoin de financement d'investissement de 0 ,00 €

Le Compte Administratif 2015 du service Assainissement est approuvé à l'unanimité.

### **Affectation des résultats de l'exercice 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette d'investissement R 001 = 67 090 ,01 €
- en recette de fonctionnement R 002 = 86 715,62 €

### **Vote du budget unique 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Unique 2016 du Service d'Assainissement, avec la reprise des résultats antérieurs équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 180 298,10 €
- Section d'investissement : 207 124,24 €

## **BUDGET DU SERVICE DE L'EAU**

### **Compte de gestion 2015**

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 du Service de l'Eau, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Approbation du Compte Administratif 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate :

- un excédent de fonctionnement de : 69 823,07 €
- un déficit d'investissement de : 14 529,07 €
- un reste à réaliser en investissement : 0,00 €

Le Compte Administratif 2015 du service de l'Eau est approuvé à l'unanimité.

### **Affectation des résultats de l'exercice 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette de fonctionnement R 002 = 69 823,07 €
- en recette d'investissement R 001 = 14 529,71 €

### **Vote du budget unique 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget 2016 du service de l'Eau, avec la reprise des résultats antérieurs, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 263 742,09
- Section d'investissement : 81 103,02 €

## **Demande de subvention Fonds de soutien a l'investissement public local 2016 -Accessibilité à la Mairie, voirie et espaces publics**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les opérations éligibles et prioritaires au titre du Fonds de soutien à l'Investissement Public Local mis en place par la loi de Finances pour 2016.

D'une part, la commune a pour obligation de faire des travaux d'aménagement afin de permettre l'accessibilité de la Mairie aux personnes handicapés, conformément à l'arrêté ministériel du 8 décembre 2014 fixant les dispositions, et au décret n° 2006-555 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissement

Recevant du Public. Par délibération du 24 mars 2016, la commune a acté son agenda AD AP relatif à la réalisation de la mise en accessibilité des ERP.

Le devis prévoyant la tranche de ces travaux d'accessibilité à réaliser en 2016 s'élève à 12 200 € HT soit 14 640 € TTC.

D'autre part, la commune s'est engagée par délibération en date du 9 avril 2015 à réaliser l'accessibilité de voirie et des espaces publics (PAVE) Plan d'Accessibilité à la Voirie et Espaces publics, afin de se mettre en conformité avec la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées.

Le devis de la tranche de travaux 2016 s'élève à 16 675 € HT soit 20 010 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite auprès de Monsieur le Préfet du Loiret, au taux maximum, le Fonds de soutien à l'Investissement Public au titre de l'année 2016, relative aux diverses obligations liées à la mise en accessibilité de la Commune, dont le montant s'élève à 28 875 € HT soit 34 650 € TTC

#### **Subvention exceptionnelle USM SARAN FOOTBALL- Donosti Cup**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'USM SARAN, section Foot féminin, a transmis une demande de subvention afin de participer à la Donosti Cup, tournoi international du 3 au 9 juillet 2016 à SAN SEBASTIAN en Espagne, qui regroupe 500 équipes féminines venant du monde entier.

L'objectif est de promouvoir et d'encourager la pratique du football féminin.

Le club compte des licenciées demeurant sur notre Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Accepte de participer financièrement à ce projet, et Décide d'inscrire à l'article 6574 la somme de 150 €

#### **Travaux de voirie 2016 Rue du Grand Orme Rue des Tirelles**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC des Tirelles, il convient de prévoir l'élargissement de la Rue du Grand Orme ainsi que la réfection de la Rue des Tirelles.

Des devis ont été sollicités auprès de différentes entreprises. Le montant proposé par l'entreprise EUROVIA, mieux disante, s'élève à 88 775,05 € HT soit 106 530,06 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les travaux projetés, Accepte le devis de l'Entreprise EUROVIA dont le montant s'élève à 88 775,05 € HT, soit 106 530,06 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération et Décide d'inscrire au Budget Primitif 2016 du budget de la Commune à l'opération 117.

#### **RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE (Tronçon de la route de Neuville à la rue du Vivier)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement prévus dans la ZAC des Tirelles, il convient de réaliser le renforcement du réseau d'adduction d'eau potable entre la route de Neuville et la rue du Vivier.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise VEOLIA qui intervient sur le chantier. Le montant de la proposition s'élève à 10 636,00 € HT soit 12 763,20 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Approuve le projet de renforcement du réseau d'eau potable, et Accepte le devis de l'Entreprise VEOLIA dont le montant s'élève à 10 636,00 € HT, soit 12 763,20 € TTC.

la dépense est inscrite au Budget Primitif 2016 du budget de l'Eau.

### Affaires diverses

\* La collectivité de Chilleurs soutient la maternité de Pithiviers. Une banderole sera prochainement achetée et apposée sur la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.

M.LEGRAND Gérard, Maire	M.BOUDIN Jean-Claude, 1 <sup>er</sup> adjoint	M. TARRON Bernard, 2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme MATHURIN Nathalie, 3 <sup>ème</sup> adjoint	M. COLMAN Philippe, 4 <sup>ème</sup> adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 <sup>ème</sup> adjoint
M. LABRUNE Philippe,	M.GOUEFFON Vincent,	Mme LOISEAU Christine	Mme BARBIER Cathy	M .THAUREAUX DE LEVARE Philippe,	
Mme DEGUIL Catherine,	Mme PROSSER Isabelle,	Mme LORENTZ Caroline,	M. DELARUE Mickaël,	Mme BURGOT Christelle,	
Mme LE GOVIC Karine,	M.BOUDIN Sébastien,				